



**FFvolley**

**COMMISSION FEDERALE**  
**« PROJETS SPORTIFS FEDERAUX »**  
**PROCES-VERBAL N°2 DU 20 AVRIL 2021**

**SAISON 2020/2021**

**Présents :**

Eric SAGOT, Président Commission PSF

Eric TANGUY (Président FFvolley), Christian ALBE (Trésorier Général), Nicolas SAUERBREY (DTN Adjoint), Michelle AKILIAN (Responsable Pôle Développement), Pierre VOUILLOT (Représentant Président de Ligue – titulaire), Daniel MAISONNIAL (Représentant Président de Comité – titulaire), Jean-Baptiste BARON DEL AMO (Représentant Président de Comité – suppléant), Karim INAL (Représentant Président de GSA – titulaire), Sébastien GONCALVES-MARTINS (Représentant Président de Ligue – suppléant), Christophe DURAND (Trésorier Général Adjoint)

**Assiste :**

Yvan MAIROT (Réfèrent national PSF)

**Absents :**

Pierre MERCIER (vice-Président), Sébastien FLORENT (Secrétaire Général), Zélie AMARD (Secrétaire Générale Adjointe), Florence NOËL (Responsable Pôle Outre-Mer), Axelle GUIGUET (DTN), Delphine MORLOT-ROBACH (Représentante Président de GSA – suppléante)

---

Le 20 avril 2021 à partir de 14h, la Commission Fédérale PSF (ci-après CF PSF) de la Fédération Française de Volley (ci-après FFvolley) s'est réunie par visioconférence.

Le secrétaire de séance désigné est M. Yvan MAIROT et n'a pas participé aux délibérations.

Adopté par le Conseil d'Administration du 22/05/2021 Date de  
diffusion : 28/04/2021 (AA) puis 27/05/2021 (VD)  
Auteur : Eric SAGOT

## **CAMPAGNE 2021 DES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX**

Cette réunion a pour but de soumettre aux membres de la Commission une proposition des axes et dispositifs éligibles au soutien financier PSF pour cette campagne 2021. Il sera également question de la répartition de l'enveloppe globale PSF au niveau des territoires.

La réunion débute à 14h.

### **RAPPEL DES ACTIONS ENGAGEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION**

- Les commissions régionales sont toutes constituées sauf pour celles des Ligues d'Occitanie et de Martinique. Un rappel a été fait
- Une réunion avec l'ensemble des référents régionaux PSF a eu lieu le 8 avril, portant principalement sur l'évaluation des actions financées en 2020. Un tableur comportant l'ensemble des projets financés sur chaque région leur a été envoyé, afin qu'ils renseignent si les projets ont eu lieu ou non (SCENARIO 1, 2 ou 3). En fonction, les structures bénéficiaires devront réaliser un CR Financier, ou une attestation sur l'honneur pour reporter leur(s) action(s) sur 2021
- Une communication à toutes les structures concernées par cette campagne 2021 (GSA, CD et LR hors Corse, Polynésie française, Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon et Nouvelle-Calédonie) a été réalisée le 14 avril afin de leur transmettre les coordonnées de leur référent régional PSF, ainsi que le lien de la page internet dédiée à cette campagne : <http://www.ffvolley.org/345-37-1-PSF---Projets-Sportifs-Federaux>
- Une autre information à l'ensemble des structures bénéficiaires 2020 a été faite le 16 avril, avec une note synthétique leur indiquant les démarches à suivre pour justifier leurs actions financées en 2020, ou pour les reporter sur 2021 ([voir document ici](#)). Il leur a également été rappelé qu'elles pouvaient compléter leurs informations administratives sur le Compte Asso

### **CALENDRIER CAMPAGNE**

Le lancement de la campagne PSF 2021 devrait commencer une semaine plus tard que prévu, en raison de la formation aux outils numériques pour les référents régionaux, qui se tiendra le lundi 26 avril. La campagne pourra ouvrir cette même semaine du 26 avril (date exacte à déterminer).

### **TRAVAIL SUR L'EVOLUTION DES AXES ET DISPOSITIFS RETENUS POUR CETTE CAMPAGNE**

Rappel des contraintes liées au Compte Asso sur l'agencement de nos axes et dispositifs :

- Objectifs opérationnels déjà définis par l'ANS (développement de la pratique, promotion Sport Santé, citoyenneté, accession Haut-Niveau, critère solidaire/plan de relance)
- Pas plus de 15 items (= dispositifs/modalités) au total

Pour pallier à cela, et garder du lien avec le travail mené par la DTN sur le contrat fédéral, il est proposé les dispositifs suivants :

## **OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE**

### ➤ **Opérateurs : GSA, CD et LR**

#### **PUBLIC JEUNE**

- Smashy & Périscolaire
- Second degré (Club Jeunes, Sections Sportives et Classes à horaires aménagés)
- Ecole de volley et baby volley
- Autres dispositifs (vacances apprenantes, stages, ...)

#### **DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE**

- Développement de la pratique Outdoor (Beach, Green, Snow)
- Sensibiliser à la pratique de loisirs - Structuration de l'offre Compet'lib - Corpo - Collaboration avec les associations affiliées aux fédérations affinitaires
- Actions d'animation/découverte en territoires carencés (QPV, ZRR)
- Actions à destination du public féminin (pratiquantes, dirigeantes, ...)

#### **FORMATION & STRUCTURATION**

- **Instances** : Organisation de formations techniques ou à destination des dirigeants, encadrants, bénévoles, arbitres, enseignants, ...
- **GSA & Instances** : Structuration et projets innovants (autres que les dispositifs déjà cités)

## **OBJECTIF OPERATIONNEL : PROMOTION DU SPORT SANTE**

### ➤ **Opérateurs : GSA, CD et LR**

- Promotion et développement du Para-Volley (Volley Sourd, Volley Assis)
- Promotion et développement du Volley Santé & Volley sur prescription

## **OBJECTIF OPERATIONNEL : DEVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETE**

- **Aucun axe PSF 2021 FFV**

## **OBJECTIF OPERATIONNEL : ACCESSION AU SPORT DE HAUT-NIVEAU**

### ➤ **Opérateurs : Instances**

- « ETR - Actions sportives » = détection (CDE, CRE) et participation aux compétitions
- « ETR - Encadrement » = formation de cadres au sein de l'ETR et professionnalisation
- « ETR - Optimisation de l'entraînement » = **Aucun axe PSF 2021 FFvolley**
- « PPF - Actions sportives » = **Aucun axe PSF 2021 FFvolley**
- « PPF - Encadrement » = **Aucun axe PSF 2021 FFvolley**
- « PPF - Optimisation de l'entraînement » = formation des jeunes, logistique, ...

## **OBJECTIF OPERATIONNEL : CRITERE SOLIDAIRE/PLAN DE RELANCE**

### ➤ **Opérateurs : GSA, CD et LR**

- « Actions liées à la reprise » = Challenge des initiatives, ...
- « Protocoles sanitaires » = Achat de matériel dans le cadre de de protocoles sanitaires
- « Aides aux associations en grande difficulté » = Démarche spécifique (**voir protocole**)

**NB :** L'aide au financement de formation reste éligible, mais la formation doit être intégrée à une action globale (ex : intégrer les coûts de formation d'un éducateur dans un projet de « création d'une école de volley », ...)

### Volley santé/Para-Volley

Les membres ne voient pas d'inconvénients à placer les dispositifs « Volley Santé » et « Para-Volley » sous l'objectif opérationnel « promotion du Sport Santé ».

Sébastien GONÇALVES-MARTINS évoque le potentiel de développement important du « Volley Santé », et indique qu'il serait intéressant de mettre à disposition des ressources aux GSA concernant cette thématique. Il rajoute qu'il serait utile de préciser le type de licences dans la colonne des « indicateurs », sur chaque axe (**modifications apportées dans le tableau en annexe**).

### Accession sport de Haut-Niveau

Karim INAL demande si un GSA pourra déposer une action au titre de « l'accession au sport de Haut-Niveau ». Il lui est répondu que seules les instances pourront déposer une action sur cet objectif opérationnel.

### Les 3 dispositifs du « Critère solidaire/Plan de reprise »

Il convient de distinguer les 3 dispositifs placés sous ce « critère solidaire/plan de reprise » :

- 1) actions liées à la reprise de l'activité sportive : Actions déclarées au Challenge des initiatives, actions innovantes pour maintenir l'activité ou favoriser la reprise de l'activité sportive, ouverture d'espaces de pratiques outdoor (achat matériel, ...), porte ouvertes, ... tous types d'actions **ponctuelles** liées à la reprise ou au maintien de l'activité
- 2) actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques ...) : Achat de matériel dans le cadre de la mise en place de protocoles sanitaires
- 3) **aide aux associations en difficulté financière** : Le dépôt de cette « action » spécifique doit se faire sur Le Compte Asso. En plus de cette démarche, la structure devra impérativement compléter sa demande par un mail transmis à la Commission Fédérale PSF (à : [yvanmaillot.developpement@ffvb.org](mailto:yvanmaillot.developpement@ffvb.org)), comportant les informations suivantes :
  - o les comptes à jour sur 3 saisons (au moins 2020, 2019 et 2018, et au plus récent si possible sur 2021) ; pour les clubs déjà suivis par la DNACG, la FFvolley dispose déjà des éléments
  - o L'évolution des licences sur les 3 dernières saisons, par catégorie
  - o Les équipes engagées tous niveaux, toutes catégories et tous genres
  - o Les moyens humains (si salariés), le type de contrat, les aides à l'emploi et les rémunérations
  - o Le détail des démarches déjà engagées pour sauvegarder la structure (chômage partiel, fonds de solidarité, fonds FDVA, fonds de reprise ...)
  - o Les motifs, argumentés, et éventuellement les justificatifs associés (ex. notification de diminution ou suppression d'une subvention d'une collectivité avec notification N-1) ainsi que le montant de la demande, motivée

Des membres de la CF PSF et de la Commission Centrale Financière étudieront les demandes, et décideront ou non d'apporter une aide financière à la structure en demande, via l'enveloppe « France Relance ».

La décision, si favorable, pourra être motivée par la FFVolley et assortie d'engagements demandés (à mettre en œuvre le projet fédéral), et sera transmise à la Commission Régionale pour saisie du montant attribué sur Osiris.

La CF PSF traitera seulement les demandes liées au dispositif n°3 du « critère solidaire/plan de relance », à savoir « **association en difficulté financière** », et proposera une aide financière indépendamment de ce que la Commission Régionale accordera à cette structure sur les autres actions de son dossier.

Si l'enveloppe « France Relance » n'est pas suffisante pour financer toutes les demandes des structures en difficulté, il sera possible de prendre dans l'enveloppe complémentaire de 137 K€.

Si au contraire, il reste une part sur les 250 K€, le reliquat pourra être réaffecté sur les actions liées à la « reprise de l'activité » (dispositif n°1 du « critère solidaire/plan de relance »)

#### Qui peut déposer une action au titre du critère solidaire ?

Les membres de la CF PSF décident que toutes les structures pourront déposer une demande d'aide au titre des « associations en difficulté financière » (GSA et instances, métropole et Outre-Mer).

Dans le cadre de ce critère solidaire, la Commission décide que les crédits PSF n'ont pas vocation à rembourser les licences de cette saison, ou à faire diminuer le coût des cotisations pour la saison prochaine.

#### **Eligibilité des dossiers 2021**

Rappel des critères d'éligibilité d'un dossier pour la campagne 2021 :

- 3 actions max/club – 4 actions max/instance
- subvention min. de 1500 € (ou 1000 € pour une structure en ZRR)
- **Nouveauté 2021** : le seuil de subvention minimum sera également de 1 000 € pour une structure dont une action serait financée au titre du « critère solidaire/plan de reprise » (dispositif n°1, 2 ou 3)
- Subvention PSF max. 50 % du budget de l'action et total des subventions max. de 80 %

Les membres de la CF PSF prennent la décision suivante à propos du report de projet : si une structure reporte une action financée en 2020 via une attestation sur l'honneur, pour la mettre en place en 2021, alors elle ne pourra pas demander une subvention pour cette même action dans le cadre du PSF 2021. Toutefois, l'association en question pourra déposer un dossier de subvention pour des actions différentes.

**Par exemple**, si un GSA demande le report de ses 3 actions PSF 2020 en 2021 via des attestations sur l'honneur, il pourra déposer un dossier de financement pour 3 actions différentes dans le cadre de la campagne 2021. Dans ce cas-là, il faudra toutefois veiller à la faisabilité de l'ensemble des actions sur l'année 2021 (rôle de la commission régionale concernée).

#### **Enveloppe PSF 2021 & enveloppes régionales**

Suite à une question de Christian ALBE, il est rappelé que la date de référence pour mesurer les effectifs en licences correspond à l'issue de la dernière saison échue, soit le 31/08/2020.

C'est cette date qui a été utilisée pour faire les premières projections des enveloppes régionales.

La commission est favorable à l'utilisation du calcul de « scoring », ayant servi lors des 2 précédentes campagnes PSF (attribution d'un coefficient à chaque type de licence pour différencier leur « valeur »).

Les membres tombent également d'accord pour utiliser l'enveloppe complémentaire d'une façon similaire à 2020 :

- Isoler une partie (**dont le montant reste à déterminer**) qui sera redistribuée aux Ligues métropolitaines en se basant sur leur scoring
- Identifier une seconde partie de l'enveloppe complémentaire, permettant de « récompenser » les Ligues (métropolitaines et Outre-Mer) ayant reçu plus de dossiers GSA éligible que N-1, en attribuant un montant fixe par nouveau dossier

La validation définitive des enveloppes sera validée lors d'une prochaine réunion de la CF PSF.

-

La réunion prend fin à 16h20.

Le Président de la Commission PSF  
**Eric SAGOT**

Le Secrétaire de Séance  
**Yvan MAIROT**

"Objectifs opérationnels" ANS 2021 <i>(à sélectionner dans le menu déroulant du Compte Asso)</i>	"Modalités/Dispositifs" fédéraux éligibles au financement <i>(à sélectionner dans le menu déroulant du Compte Asso)</i>	Opérateurs et exemples d'actions éligibles	Indicateurs (liste non exhaustive)	Ressources
<b>Développement de la pratique</b>	1-A. PUBLIC JEUNE - SMASHY & PERISCOLAIRE	GSA: Mettre en place des opérations SMASHY, actions d'initiation en périscolaire, centre de loisirs, etc... Instances: Coordonner et faciliter la mise en place d'actions (conventions scolaires, mise à disposition d'encadrants, de matériel, ...) etc...	Nb de cycles SMASHY ou actions périscolaires déclarés, Nb de licences EVE, Nb de licences EVE transformées en licences compétition VB M7 à M11, satisfaction des élèves et enseignants/animateurs, ...	
	1-B. PUBLIC JEUNE - SECOND DEGRE (CLUB JEUNES, SECTIONS SPORTIVES, CLASSES A HORAIRES AMENAGES, ...)	GSA: Créer un Club Jeunes (au travers de la convention de partenariat avec l'AS du collège/lycée), une section sportive, une classe à horaires aménagés Instances: Coordonner et faciliter la mise en place d'actions (conventions avec UNSS/UGSEL/EN, mise à disposition d'intervenants, de matériel, ...)	Nb de Clubs Jeunes, sections sportives ou Classes à horaires aménagés créées, nombre de licences M13-M15 créées grâce à ces passerelles clubs/établissements scolaires, ...	
	1-C. PUBLIC JEUNE - ECOLE DE VOLLEY & BABY VOLLEY	GSA: Créer une école de volley (agréée par le comité) et/ou une section baby-volley Instances: Accompagner les GSA dans la mise en place de leur projet, puis organiser des regroupements variés, des formations, ...	Evolution du nb de licenciés M7 à M11, taux de fidélisation, nb de regroupements, obtention du label fédéral "Club Formateur", création d'outils pédagogiques, nb d'éducateurs formés ...	
	1-D. PUBLIC JEUNE - AUTRES DISPOSITIFS (VACANCES APPRENANTES, 30 MIN ACTIVITE PHYSIQUE, STAGES JEUNES, ACTIONS DE COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS AFFILIEES AUX FEDERATIONS SCOLAIRES OU UNIVERSITAIRES, ETC...) *	GSA et Instances: Organiser des stages à destination de jeunes licenciés ou non, mettre en place des actions avec les associations du territoire (affiliées à des fédérations scolaires ou non), s'investir dans des dispositifs du Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, ...	Nb d'actions mises en place, nombre de structures partenaires, nombre de licences créées M7 à M18 (EVE ou compétition), satisfaction du public et des partenaires, ...	
	2-A. DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE - DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE OUTDOOR (BEACH, GREEN, SNOW) *	GSA et Instances: Développer les pratiques outdoor (BEACH, GREEN, SNOW), et organiser des stages, animations ou tournois déclarés via l'Espace Clubs (circuits régionaux ou nationaux)	Nb de tournois déclarés, nb d'actions organisées, nb de licences créées (Beach, VPT, Compet'Lib, EVE) nb d'espaces de pratique créés, ...	
	2-B. DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE - SENSIBILISATION A LA PRATIQUE LOISIRS / STRUCTURATION DE L'OFFRE COMPET'LIB / CORPO / COLLABORATION AVEC LES ASSOCIATIONS AFFILIEES AUX FEDERATIONS AFFINITAIRES *	GSA: Organiser des actions de découverte du volley loisir (entreprises, structures partenaires, ...), proposer des pratiques ludiques et récréatives, ... Instances: Organiser des championnats, mettre en place les phases territoriales de la CDF Compet'lib, impulser des initiatives locales (affinitaires, ...) ...	Nb de regroupements/actions organisés, nb de licences VPT/Compet'lib, nb de structures partenaires, taux de fidélisation, organisation/participation CDF Compet'lib, nb de pass Compet'lib, ...	
	2-C. DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE - ACTIONS D'ANIMATION/DECOUVERTE EN TERRITOIRES CARENCES (ZRR, QPV, ...) *	GSA et Instances: Organiser des actions de découverte et d'initiations au volley en Quartiers Politique de la Ville, Zones Rurales à Revitaliser (ou commune sous contrat de ruralité), développer des partenariats avec des structures locales, ...	Nb d'actions mises en place, nombre de structures partenaires, nombre de licences créées (EVE, VPT, compétition), satisfaction du public et des partenaires, ...	
	2-D. DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE - ACTIONS A DESTINATION DU PUBLIC FEMININ (PRATIQUANTES, DIRIGEANTES, ...)	GSA et Instances: Organiser des actions en faveur de la pratique féminine ou mixte, monter des projets visant à favoriser la prise d'initiatives de femmes à des postes de dirigeantes, encourager la formation des publics féminins, ...	Nb d'actions organisées, nb de licenciés (EVE, VPT, compétition) nb de femmes formées (licences dirigeantes), taux de fidélisation du public féminin, évolution de la part des licences féminines dans le total	
	3-A. FORMATION & STRUCTURATION (DISPOSITIF RESERVE AUX INSTANCES)- ORGANISATION DE FORMATIONS TECHNIQUES OU A DESTINATION DES DIRIGEANTS, ENCADRANTS, BENEVOLES, ARBITRES, ENSEIGNANTS, ... *	Instances: Organiser des sessions de formation (départementales, régionales, fédérales) à destination des entraîneurs, ou de dirigeants, encadrants, bénévoles, arbitres, enseignants, ...	Nb de sessions organisées, nb de personnes formées, ...	
	3-B. FORMATION & STRUCTURATION : STRUCTURATION ET PROJETS INNOVANTS (AUTRES QUE LES DISPOSITIFS DÉJÀ CITÉS)	GSA et Instances: Mettre en place des dispositifs d'aide à la création de clubs, développer un Bassin de Pratique, répondre à des appels à projets divers, mener des actions en lien avec citoyenneté, la RSO, contre les violences, ...	Nb d'actions mises en place, nb de clubs créés, nombre de licences créées, satisfaction du public et des partenaires, ...	
<b>Promotion du Sport Santé</b>	1-A. PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE - PARA-VOLLEY (VOLLEY SOURD, VOLLEY ASSIS)	GSA: Mettre en place des actions de sensibilisation à la discipline, création d'une section au sein du club, ... Instances: Mettre en place des actions de sensibilisation, organisation de compétitions et de formations, impulsion d'actions départementales/régionales	Nb d'actions/compétitions organisées, nb d'encadrants formés, nb de structures partenaires, nb de licences para-volley/VPT, obtention du label Volley Sourd ou Volley Assis, satisfaction du public et des partenaires	
	1-B. PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE - VOLLEY SANTE (FIT, SOFT ET ADAPTE) & VOLLEY SUR PRESCRIPTION	GSA: Mettre en place des actions de sensibilisation à la discipline, ouvrir la pratique à de nouveaux publics hors compétition, création d'une section au sein du club, ... Instances: Mettre en place des actions de sensibilisation, organisation de compétitions et de formations, impulsion d'actions départementales/régionales	Nb d'actions/compétitions organisées, nb d'encadrants formés, nb de structures partenaires, nb de licences VPT, obtention du label Volley Santé, satisfaction du public et des partenaires	
<b>Développement de la citoyenneté</b>	<b>PAS DE DISPOSITIF DANS LE CADRE DU PSP 2021 - FPVOLLEY (ne pas déposer d'actions sous cet objectif sur Le Compte Asso)</b>			
<b>Accession au sport de haut niveau</b>	ETR - Actions sportives	Instances: Détection (CDE, CRE) et participation aux compétitions de haut niveau (volleyades, mini-volleyades, interpôles ...)	Nb de journées de stages organisées, nb de licenciés participants, participation aux compétitions	
	ETR - Encadrement	Instances: Formation de cadres au sein de l'ETR et professionnalisation/montée en compétences, structuration et développement des ETR	Nombre de personnes formées, nombre de licences encadrement, nombre d'emplois, ...	
	ETR - Optimisation de l'entraînement	DISPOSITIF NON ELIGIBLE DANS LE CADRE DU PSP 2021 - FPVOLLEY (ne pas déposer d'actions sous ce dispositif sur Le Compte Asso)	/	/
	PPF - Actions sportives	DISPOSITIF NON ELIGIBLE DANS LE CADRE DU PSP 2021 - FPVOLLEY (ne pas déposer d'actions sous ce dispositif sur Le Compte Asso)	/	/
	PPF - Encadrement	DISPOSITIF NON ELIGIBLE DANS LE CADRE DU PSP 2021 - FPVOLLEY (ne pas déposer d'actions sous ce dispositif sur Le Compte Asso)	/	/
	PPF - Optimisation de l'entraînement	Instances: Formation des jeunes, aide à l'accès à la formation, soutien logistique, ...	Evolution des effectifs pôles, renouvellement des stagiaires pôle, accès aux structures de formation haut niveau, niveau d'engagement des jeunes du pôle, ...	
<b>Crèdre solidaire / Plan de relance</b>	Actions liées à la reprise de l'activité sportive	GSA et Instances : Actions déclarées au Challenge des initiatives, ouverture d'espaces de pratiques outdoor (ex: achat matériel), journée portes ouvertes, ... Toutes actions ponctuelles visant à maintenir ou favoriser la reprise de l'activité sportive	Nb d'actions mises en place, déclarées au Challenge des initiatives, nb de bénéficiaires, nombre de licences créées, nb de licences renouvelées, nb d'espaces de pratique créés, satisfaction du public, ...	
	Actions liées aux protocoles sanitaires (matériels, gels, masques...)	GSA et Instances : Achat de matériel dans le cadre de la mise en place de protocoles sanitaires	/	
	Aides aux associations en difficulté	GSA et Instances : Structures en très grande difficulté financière. Obligation de déposer un dossier sur Le Compte Asso, et d'envoyer en parallèle un mail à la Commission Fédérale PSF pour expliquer leur situation (voir protocole dédié dans la note de cadrage)	Nb de licenciés	

\* Dispositifs faisant partie du plan de relance fédéral, incitation à mettre en place des actions dans ce cadre